



VILLE DE

**Sainte-Marie
aux-Mines**

Accusé de réception en préfecture
068-216802983-20260415-10_2026-DE
Date de télétransmission : 21/04/2026
Date de réception préfecture : 21/04/2026

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES
Extrait du Registre des Délibérations

Nombre de membres élus au Conseil : 27 dont 27 sont encore en fonction. Séance du 15 Avril 2026. Etaient présents à la séance sous la présidence de Mme Noëllie HESTIN, Maire : 25 membres, absents excusés ayant donné procuration : 2 membres, absents excusés : 0 membres, absent : 0 membre

POINT N° 10

APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme la Maire expose :

L'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales indique : " Dans les communes de 3500 habitants et plus, le Conseil Municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation. Le règlement intérieur peut être déféré devant le Tribunal Administratif.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE le règlement intérieur annexé à la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité.

La secrétaire de séance

Nathalie ROUSSEL

La Maire

Noëllie HESTIN



